

## **Mémoire déposé dans le cadre Projet de renouvellement de l'autorisation ministérielle de Glencore pour la Fonderie Horne**

À l'été 2019, nous avons fait le choix de venir nous installer dans la ville de Rouyn-Noranda afin de poursuivre nos carrières universitaires et fonder notre famille. Malgré le faible taux d'occupation des logements, nous avons eu la chance d'être choisis comme membres de la Coopérative d'habitation Boréale et d'emménager dans un logement correspondant à nos besoins et à un juste prix dans le quartier Notre-Dame. À ce moment, nous nous pensions privilégiés d'habiter dans un duplex construit par la mine Noranda dans les années 1940. Nous ressentions même de la fierté à l'idée que notre logement fasse partie du patrimoine bâti de la ville et de nous installer dans un quartier vivant et regorgeant d'activités culturelles.

Depuis, les études sur les effets néfastes des émanations de la fonderie Horne pour la santé de la population de Rouyn-Noranda ne font que s'accumuler. Nous ne pouvons plus nier que nous sommes à risque de développer des cancers. Notre enfant ayant vu le jour dans ce quartier il y a près de deux ans a d'ailleurs fait l'objet d'un suivi, car sa croissance utérine semblait faible durant la majorité de la grossesse. Il est de plus en plus difficile de vivre ici en sachant que les contaminants rejetés dans l'air par la fonderie en sont probablement la cause principale et que d'autres maux pourraient surgir.

Avec le plan actuel proposé par Glencore, notre demeure ferait partie du 16% du périmètre urbain pour lequel la norme québécoise ne serait pas atteinte. Cette statistique nous fait douter constamment de notre décision de demeurer dans le quartier. Comment pourrions-nous consciemment accepter que notre enfant vive sous une norme qui est jugée inacceptable pour 84% du territoire urbain de notre ville et pour tout le reste de la province? Si nous déménageons pour limiter les risques de développer des maladies graves, est-ce que ce risque est plus acceptable pour la famille qui emménagera dans notre demeure? Le quartier Notre-Dame est habité par une population déjà vulnérable au plan socioéconomique. Cette pollution d'origine industrielle fragilise davantage la population du quartier en la privant des bénéfices d'un environnement sain.

Grâce au travail de groupes citoyens que nous saluons, nous avons compris que ces données sur les effets de cette pollution industrielle étaient connues depuis de nombreuses années et nous ont été cachées. Nous nous sentons trahis par les instances qui auraient dû nous protéger contre cette menace et espérons que cette nouvelle autorisation ministérielle nous redonnera confiance en elles.

Nous aimons la ville de Rouyn-Noranda, nous aimons le quartier Notre-Dame, nous aimons notre coopérative d'habitation, nous aimons notre logement, mais nous aimerions pouvoir y vivre sans danger pour nous et notre enfant. Nous souhaitons vivre sans craindre que notre voisinage et notre communauté soient affectés par la pollution générée par la Fonderie Horne de Glencore. Nous voulons demeurer dans notre milieu de vie et pouvoir y construire notre avenir sans craindre de le voir en partie délocalisé.

Cette consultation aurait dû être une occasion pour que la population, la ville de Rouyn-Noranda et les instances gouvernementales discutent entre elles de l'avenir souhaité pour notre communauté. Elle aurait dû nous permettre de rêver ensemble à un monde sans pollution et de déterminer collectivement les besoins et les limites des personnes qui résident à proximité de la Fonderie. Bien loin de ça, on ne nous propose que de nous exprimer sur un plan conçu stratégiquement par l'équipe des communications de la Fonderie Horne. Les impératifs économiques priment sur ceux de la communauté. Ce projet de renouvellement tente de négocier une acceptabilité sociale sans qu'un réel dialogue ait lieu.

*Considérant que toute émanation d'arsenic est potentiellement cancérigène, peu importe sa concentration;*

*Considérant qu'une concentration annuelle de 15 ng/m<sup>3</sup> d'arsenic est la cible sécuritaire minimale décrétée par la Santé publique du Québec pour les populations vivant à proximité de la fonderie et qu'il serait donc inconcevable et irresponsable d'accepter une cible plus élevée;*

*Considérant que la norme provinciale actuelle de 3 ng/m<sup>3</sup> d'arsenic est déjà un compromis accordé aux industries lourdes et que la Fonderie Horne paye un montant dérisoire pour compenser ses attaques à l'environnement;*

*Considérant que la Fonderie Horne contamine la faune et la flore largement au-delà du périmètre urbain de la ville de Rouyn-Noranda;*

*Considérant que le calcul actuel se fonde sur une moyenne journalière des émissions de métaux, ce qui sous-estime les épisodes ponctuels d'émissions très élevés;*

*Considérant que l'effet combiné de différents métaux dans le corps humain est mal connu et pourrait avoir un effet multiplicateur sur les risques de maladies graves;*

*Considérant que nous avons droit à la même qualité d'air qu'ailleurs au Québec;*

*Considérant que l'augmentation de la qualité des matériaux complexes traités n'a pas été explorée comme l'une des avenues pouvant amener une réduction des émanations;*

*Considérant les résultats des études de biosurveillance qui ont démontré les taux alarmants d'arsenic chez les enfants du quartier Notre-Dame;*

*Considérant que la population du quartier doit composer avec du stress et de l'anxiété;*

Nous demandons :

**Que le Projet de renouvellement tel que présenté par Glencore soit rejeté.**

**Que l'atteinte de la cible intermédiaire de concentration annuelle de 15 ng/m<sup>3</sup> d'arsenic ait lieu immédiatement en augmentant la qualité des matériaux complexes traités par la Fonderie Horne.**

**Que l'atteinte de la norme provinciale de 3 ng/m<sup>3</sup> par la Fonderie Horne soit faite au plus tard d'ici cinq ans en combinant les projets de réduction des émanations et la réduction des concentrés complexes traités.**

**Que l'atteinte des normes provinciales pour les autres métaux (plomb, cadmium, nickel, etc.) soit faite dès la première année de l'autorisation ministérielle débutant en novembre 2022.**

**Que des cibles maximales aux 8 heures soient fixées par la Santé publique en fonction des études scientifiques portant sur le risque pour la santé de la population afin d'éviter la concentration des émanations sur de courtes périodes.**

**Que des mesures soient prises au moins trois fois par jour à l'aide de stations de mesures supplémentaires réparties sur le territoire de la ville de Rouyn-Noranda et soient communiquées gratuitement à la population en temps réel.**

**Que les mesures d'alertes et de sécurité déjà en place (Programme AGIR) soient utilisées de manière plus systématique par la Fonderie lors d'événements potentiellement nuisibles pour la santé (comme l'incendie à l'été 2022 ou le nuage de poussière en décembre 2020) et qu'une méthode de communication des risques soit mise en place pour avertir la population lors du traitement de matériaux complexes qui risquent de se rapprocher des limites permises.**

**Que l'entièreté des sols dépassant les seuils émis par la Santé publique sur le territoire de la ville de Rouyn-Noranda soit décontaminés dans la prochaine année, qu'un suivi soit effectué afin que ceux-ci n'atteignent plus les seuils actuels et qu'un programme de verdissement des espaces collectifs du quartier Notre-Dame soit mis en place.**

**Que les programmes de surveillance s'étendent à tous les métaux et contaminants au potentiel cancérigène ou nocif pour la santé tels que l'arsenic, le plomb, le cadmium, le nickel, les particules fines (PM2,5 et PM10), l'antimoine, le chrome, le dioxyde de soufre, etc.**

**Que les études de biosurveillance de suivi pour l'exposition aux métaux et contaminants soient poursuivies pour l'ensemble de la population de Rouyn-Noranda, qu'une attention particulière soit portée aux enfants fréquentant ou ayant fréquenté le quartier Notre-Dame et que les personnes de partout au Québec ayant quitté la ville puissent faire partie de ces études.**

**Que l'on investisse massivement dans les infrastructures culturelles, sportives et communautaires du quartier Notre-Dame afin d'assurer le maintien de la qualité de vie de la population de celui-ci.**

Le projet de renouvellement de l'autorisation ministérielle de Glencore est insuffisant. L'entreprise peut faire mieux et l'autorité ministérielle est capable d'exiger plus pour protéger la santé et la sécurité de la population. Le contrôle des émissions toxiques est une question de santé collective, de justice environnementale et d'équité territoriale qui dépasse les rapports entre Glencore et la population de Rouyn-Noranda. Nos demandes nous semblent raisonnables et légitimes. Nous espérons qu'elles deviennent réalité.

**Valérie Plante Lévesque**

M.Sc. Géographie

Conseillère à la recherche au secteur  
sciences naturelles et génie, Université du  
Québec en Abitibi-Témiscamingue

Doctorante en sciences de l'eau, Institut  
national de la recherche scientifique

28 avenue Carter, Rouyn-Noranda

J9X 1R7

plantevalerie@hotmail.com

**Guillaume Proulx**

M.Sc. Géographie

Doctorant en géographie culturelle, École  
d'études autochtones

Chargé de cours, Sciences de l'éducation

Université du Québec en  
Abitibi-Témiscamingue

28 avenue Carter, Rouyn-Noranda

J9X 1R7

guil.proulx@gmail.com